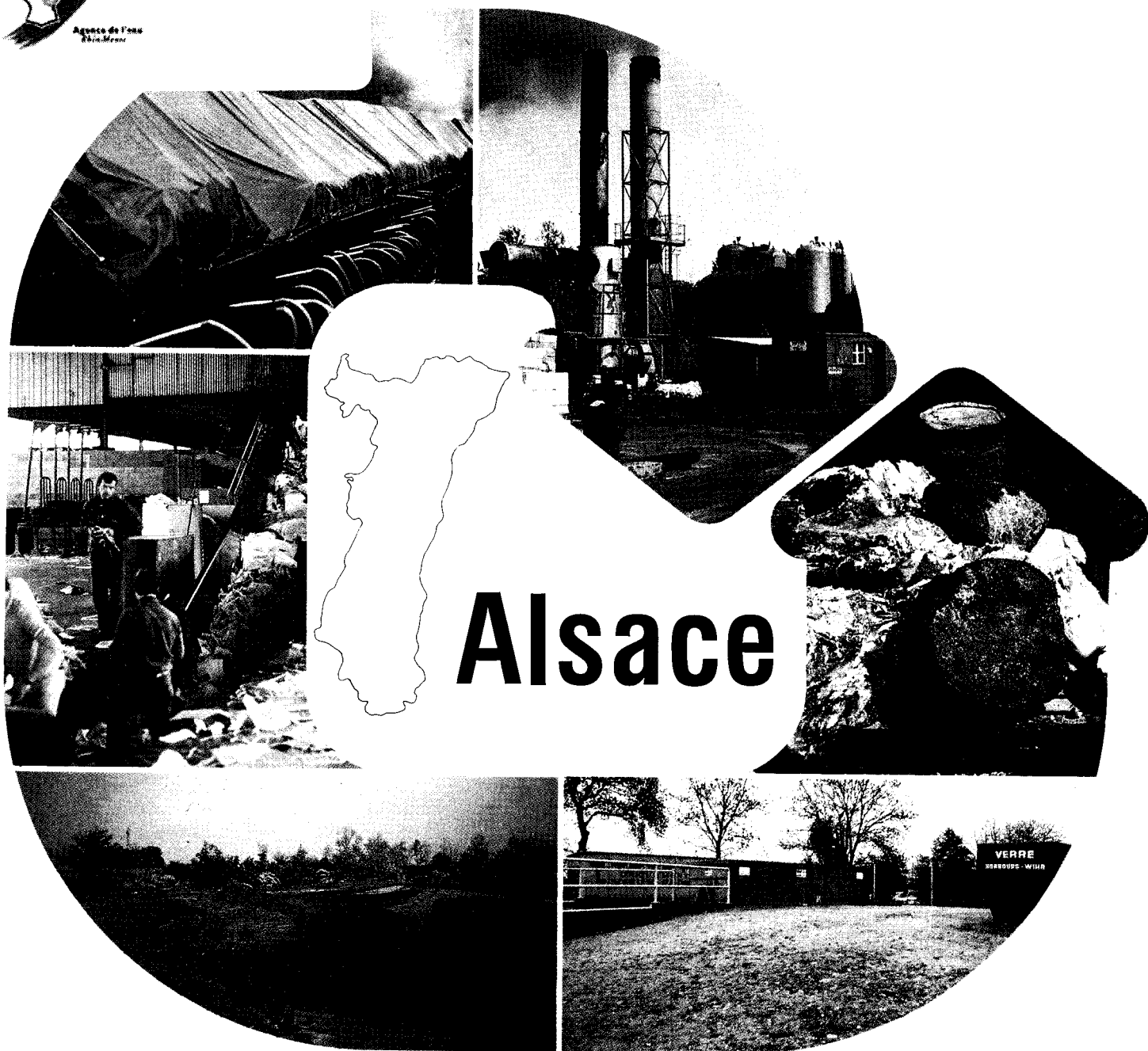


GUIDE RÉGIONAL POUR LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN ALSACE



11409



Cette plaquette est cofinancée par l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets "ANRED" et la Région Alsace. Elle a été réalisée en collaboration avec les Services Techniques de la Région Alsace, l'ANRED, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace et la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, qui remercient les personnes et organismes qui ont bien voulu apporter leur concours.

SOMMAIRE

DOCUMENT



n° 11409

INTRODUCTION	p. 2
- Lexique	p. 3
- Quelques conseils	p. 4
I. DIFFÉRENTS DÉCHETS - SOLUTIONS ET MOYENS D'ÉLIMINATION	p. 4
1. Les déchets inertes	p. 4
2. Les déchets banals	p. 4
3. Les déchets spéciaux	p. 5
4. Quelques déchets particuliers :	p. 6
. solvants usagés	
. huiles minérales et végétales usagées	
. déchets organochlorés	
. les polychlorobiphényles	
. les pesticides	
. les déchets de laboratoire et les produits toxiques périmés	
. les déchets très toxiques	
. les déchets radioactifs	
. les déchets explosifs et instables	
. les déchets de mercure, piles boutons, thermomètres	
. les surfaces photosensibles et bains de fixation	
II. RESPONSABILITÉ, OBLIGATIONS ET DROITS DES INDUSTRIELS PRODUCTEURS DE DÉCHETS	p. 8
III. AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	p. 9
IV. ADRESSES UTILES	p. 10
Annexes	p. 11 à 21



LA RÈGLE DES DÉCHETS

Notre société produit de plus en plus de déchets, dont la complexité grandissante entraîne des valorisations de plus en plus difficiles. L'Alsace n'est pas épargnée !

Vous, industriels soucieux de l'économie de matières premières et d'énergie, devez avant tout essayer de réduire cette production de déchets ou à défaut tenter de les valoriser. En dernier ressort, il vous appartiendra de trouver la filière de destruction la plus adéquate, puisque tout détenteur qu'il soit particulier, collectivité locale, hôpital, industriel, est responsable de son déchet jusqu'à son élimination.

Cette plaquette a donc été réalisée à votre intention. Vous devez la considérer comme un guide pratique vous permettant de mieux connaître l'infrastructure régionale et, à défaut, nationale en matière de récupération et d'élimination de déchets ; elle doit également vous permettre d'accéder à l'information que vous recherchez.

L'effort commun que la Région Alsace et l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets ont consenti en signant un contrat particulier "déchets" (Budget : 10 M de francs sur 1984-88) a permis l'édition de ce guide, mais nous attendons de vous une large contribution à cet effort que nous soutiendrons en finançant tout projet contribuant à valoriser ou à mieux éliminer les déchets.

Cette

brochure est
imprimée sur du
papier recyclé

